

## ***EXTRAIT*** ***DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*** ***DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Nombre de conseillers:	Afférents au Conseil : 11
	en exercice : 11
	Présents : 08
	Votants : 10

L'an deux mille treize, le dix janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de la Commune de **SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (Ardèche)**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **André ARZALIER**, Maire, Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration:  
03.01.2013

Date d'affichage de la convocation :  
03.01.2013

**PRESENTS** : André ARZALIER, Guy BLACHE, Françoise CHEYNET, Marie-Thérèse CURCU, Josette DESZIERES, Jean GARDON, Jean-Paul GINOUX, Marcelle LEVEQUE,

**ABSENTES EXCUSEES** : Myriam FARGE pouvoir à André ARZALIER, Catherine VERRROT pouvoir à Josette DESZIERES, Viviane AUDFRAY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Josette DESZIERES.

### **N°46 - OBJET : TARIFS DES AIDES AU CHAUFFAGE - REVALORISATION**

Par délibération du CCAS en date du 18 décembre 2008, le CCAS a mis en place une aide au chauffage dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées de 65 ans et plus.

Par délibérations du 23 mars 2009 puis du 4 octobre 2010, le conseil d'administration avait décidé de revaloriser les plafonds de ressources.

Afin de permettre au plus grand nombre de muzolais de bénéficier de cette aide au chauffage, M. le Président propose conformément au tableau ci-après :

- de revaloriser les plafonds de ressources,
- de revaloriser le montant des aides,
- d'abaisser l'âge des bénéficiaires aux personnes âgées de 60 ans et plus.

	PLAFOND DE RESSOURCES TRIMESTRIEL	MONTANT DE L'AIDE
<b>LOCATAIRE</b>		
couple	3 757.00	150,00 €
	3 890.00	100,00 €
personne seule	2 468.00	150,00 €
	2 820.00	100,00 €
<b>PROPRIETAIRE</b>		
couple	3 172.00	150,00 €
	3 343.00	100,00 €
personne seule	2 117.00	150,00 €
	2 468.00	100,00 €

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- APPROUVE le dispositif ci-dessus d'application immédiate.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents. Fait à SAINT JEAN DE MUZOLS, le 10/01/2013.

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,



André ARZALIER